COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 19 octobre 2026 à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD Maire.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2026
2. Achat de terrain - Parcours cyclo-pédestre
3. Travaux cœur de village - Demande de subvention à l'état - DETR
4. Travaux cœur de village - Demande de subvention à l'état - DSIL
5. Travaux cœur de village - Demande de subvention à l'état - FONDS VERT
6. Travaux cœur de village - Demande de subvention à la Région Grand Est
7. Travaux cœur de village - Demande de subvention au Département 54 - Appui aux territoires
8. Travaux cœur de village - Demande de subvention au Département 54 – Amendes de police
9. Travaux cœur de village - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
10. Ouverture de compte à terme
11. Autorisation d'engager une procédure de classement de terrain dans le domaine public
12. Colombarium - Demande de subvention (Fonds de concours 2024) à l'Agglomération du Grand Longwy
13. Adoption du règlement du cimetière
14. Adoption des tarifs des concessions
15. Subvention exceptionnelle à l'école « La Marelle » - Projet Persé Circus
16. Vente de bois
17. Création d'un Conseil Municipal des Enfants
18. Schéma départemental des Gens du Voyage
19. DM n°2
20. Questions diverses

Étaient présents :
M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, Mme Nathalie GENIER, Mmes Marie-Thérèse CEROTTI et Sophie FLEUTOT, MM. Pierre PARRACCIANI et. Thomas BRUGEAS, Mme Coralie MARTIN, MM. Damien DORION et Nicolas LANA.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste COLIN a donné procuration à Mme Nathalie GENIER
M. Damien ALFF a donné procuration à Mme Coralie MARTIN
Mme Aurore PIERRET
Mme Émilie MAFARO

Était absent : M. Fabrice BOUDART

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANA

Nombre de conseillers :
15 en exercice
10 Présents
12 Votants

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2026

L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2026.

Délibération n° 44-2026
Achat de terrain - Parcours cyclo-pédestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes pour l'acquisition de la parcelle ZE 0090 d'une contenance de 2425 m2 pour un montant de 970 € (neuf cent soixante-dix euros) conformément à l'estimation de la SAFER.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Délibération n° 45-2026
Demande de subvention à l'État : DETR
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Meurthe-et Moselle au titre de la DETR.

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 46-2026
Demande de subvention à l'État : DSIL
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Meurthe-et Moselle au titre de la DSIL.

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 47-2026
Demande de subvention au titre du « Fonds Vert »
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention portée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert ».

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 48-2026
Demande de subvention Région GRAND EST au titre du Pacte pour les Ruralités
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région GRAND EST au titre du Pacte pour les Ruralités.

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 49-2026
Demande de subvention Département 54 au titre du Fonds d'Appui aux territoires
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Fonds d'Appui aux territoires 54

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 50-2026
Demande de subvention Département 54 au titre des « Amendes de Police »
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre des amendes de Police.

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 51-2026
Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
Aménagement, requalification et sécurisation cœur de village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

APPROUVE le projet travaux d'aménagement, de requalification et de sécurisation du cœur de village.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AUTORISE M. le Maire à Signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.

S'ENGAGE à financer la part restant à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération n° 52-2026
Ouverture de compte à terme

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour.

AUTORISE l'ouverture d'un compte à terme avec la cellule « services financiers » du service comptabilité et services financiers du Service de Gestion Comptable.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au placement de fonds dans la limite d'un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et pour une durée maximale 6 mois, dans les conditions définies ci-après :

1°) la nature du produit souscrit : compte à terme ;
2°) placement autorisé puisque provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine
3°) le montant à investir est fixé à 700 000 euros (sept cent mille euros) ;
4°) la durée du placement : 6 mois
5°) impossibilité de retrait partiel
6°) possibilité de retrait anticipé
7°) Date d'effet : octobre 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes et engagements correspondants.

Délibération n° 53-2026
Autorisation d'engager une procédure de classement de terrain dans le domaine public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à engager toutes procédures pour le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AC n°0060.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et engagements correspondants.

Délibération n° 54-2026
Demande de subvention à l'Agglomération du Grand Longwy au titre du Fonds de concours 2024
Colombarium cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agglomération du Grand Longwy au titre du Fonds de concours 2024 relatif aux travaux dans le cimetière de Cutry et particulièrement l'acquisition de colombariums.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Délibération n° 55-2026
Consultation pour adoption du règlement du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

ADOPTE le règlement du cimetière communal de CUTRY annexé à la présente délibération.

DIT QUE M. le Maire peut procéder dans les mêmes termes à l'arrêté Ad hoc.

Délibération n° 56-2026
Adoption des tarifs des concessions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

ABROGE la délibération prise lors de la séance du conseil municipal du 4 avril 2011.

FIXE les tarifs des concessions à compter du 21 octobre 2026 comme suit :

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE DE CUTRY
A COMPTER DU 21 OCTOBRE 2026

Concession simple sans caveau - 1m x 2m	
Concession cinquantenaire	500 €

Concession simple avec caveau - 1m x 2m	
Concession trentenaire	2000 €
Concession cinquantenaire	2300 €

Concession double avec caveau - 2m x 2m Pour les dernières concessions disponibles F12 et F13	
Concession trentenaire	2500 €
Concession cinquantenaire	2800 €

Concession Cavurne avec caveau - 1m x 1m	
Concession trentenaire	500 €
Concession cinquantenaire	700 €

Concession Colombarium	
Concession trentenaire + une plaque à graver	800 €
Concession cinquantenaire + une plaque à graver	1100 €
Plaque columbarium supplémentaire	80 €

Délibération n° 57-2026
Subvention exceptionnelle - Ecole La Marelle - Projet « Persé Circus »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école « La Marelle » pour le projet « Persé Circus » d'un montant de 500 € (cinq cents euros).

Délibération n° 58-2026
Coupe de bois - Vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 pour.

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027.

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après.

FIXE pour les coupes inscrites, comme suit la destination des coupes de l'exercice 2027 :
Vente en bloc et sur pied

Unité de gestion :

n° 13_il	Type de coupe :Irrégulière de bois d'œuvre
n° 15_i2	Type de coupe :Irrégulière de bois d'œuvre
n° 17_a2	Type de coupe :Conversion de taillis sous futaie de bois d'industrie
n° 18_i2	Type de coupe :Irrégulière de bois d'œuvre
n° 12_rl	Type de coupe :Ensemencement
n° 14_a2	Type de coupe :Conversion de taillis sous futaie de bois d'œuvre

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées.

En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faibles valeurs, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

Délibération n° 59-2026
Création d'un Conseil Municipal des Enfants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

DECIDE la création au sein de la commune, un Conseil municipal des enfants (CME), instance consultative placée auprès du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1112-23 du Code général des collectivités territoriales.

FIXE comme suit les objectifs du Conseil municipal des enfants à savoir :

- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale
- permettre aux enfants de s'exprimer sur des sujets les concernant ou intéressant la vie communale
- formuler des avis, propositions ou projets à destination du Conseil municipal
- sensibiliser les enfants à l'intérêt général et à l'engagement public

ADOPTE la charte du conseil municipal des enfants jointe à la présente délibération.

Délibération n° 60-2026
Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 pour.

ÉMET un avis **DÉFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage.

Délibération n° 61-2026
Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

DECIDE les virements de crédits suivants :

ARTICLE/CHAPITRE	LIBELE	MONTANT
Section de Fonctionnement		
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 12 000 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 12 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 24 000 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	+ 24 000 €

Fait à Cutry, le 21 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CUTRY (Meurthe-et-Moselle) R.F.

Jean HUARD